



LUMINAIRES  
**TECHNIQUES**

LES  
LUMINAIRES sans  
compromis





# LUMINAIRES TECHNIQUES

Gigaspot-WA

Gigaspot-EX

Consignes de sécurité

Conditions de garantie

**P. 4-7**

**P. 8-11**

**P. 12**

**P. 13**

Entretien

Propriété industrielle et de la marque

Conditions générales de vente

**P. 13**

**P. 13**

**P. 14-15**



Certifié IP68 / IP69: 100 % étanche!



GARANTIE 7 ANS!

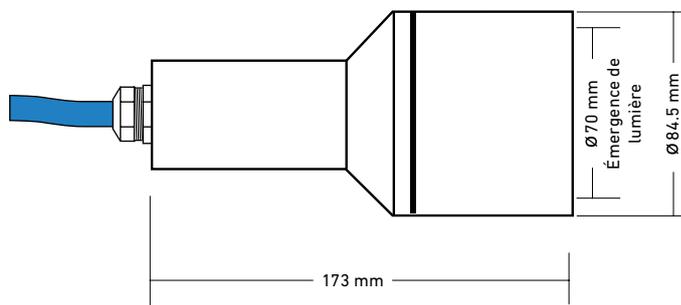


Produit de qualité suisse « L'ORIGINAL »

sitau**b** designlight ag

# GIGASPOT-WA

Ce luminaire compact et moderne est particulièrement bien adapté pour l'éclairage de tous les réservoirs d'eau potable des approvisionnements en eau des communes et villes. Que ce soit sous ou au-dessus de l'eau.



Gigaspot-WA, avec support



Tous les matériaux utilisés dans ce luminaire, qui sont en contact avec l'eau potable, sont conformes à la

RÉGLEMENTATION DE LA SANTÉ DVGW-W270



Membre de l'association suisse des fontainiers ASF (SBV)



Membre de l'association suisse des professionnels de la protection des eaux VSA



Membre de l'association professionnelle des distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur à distance SSIGE

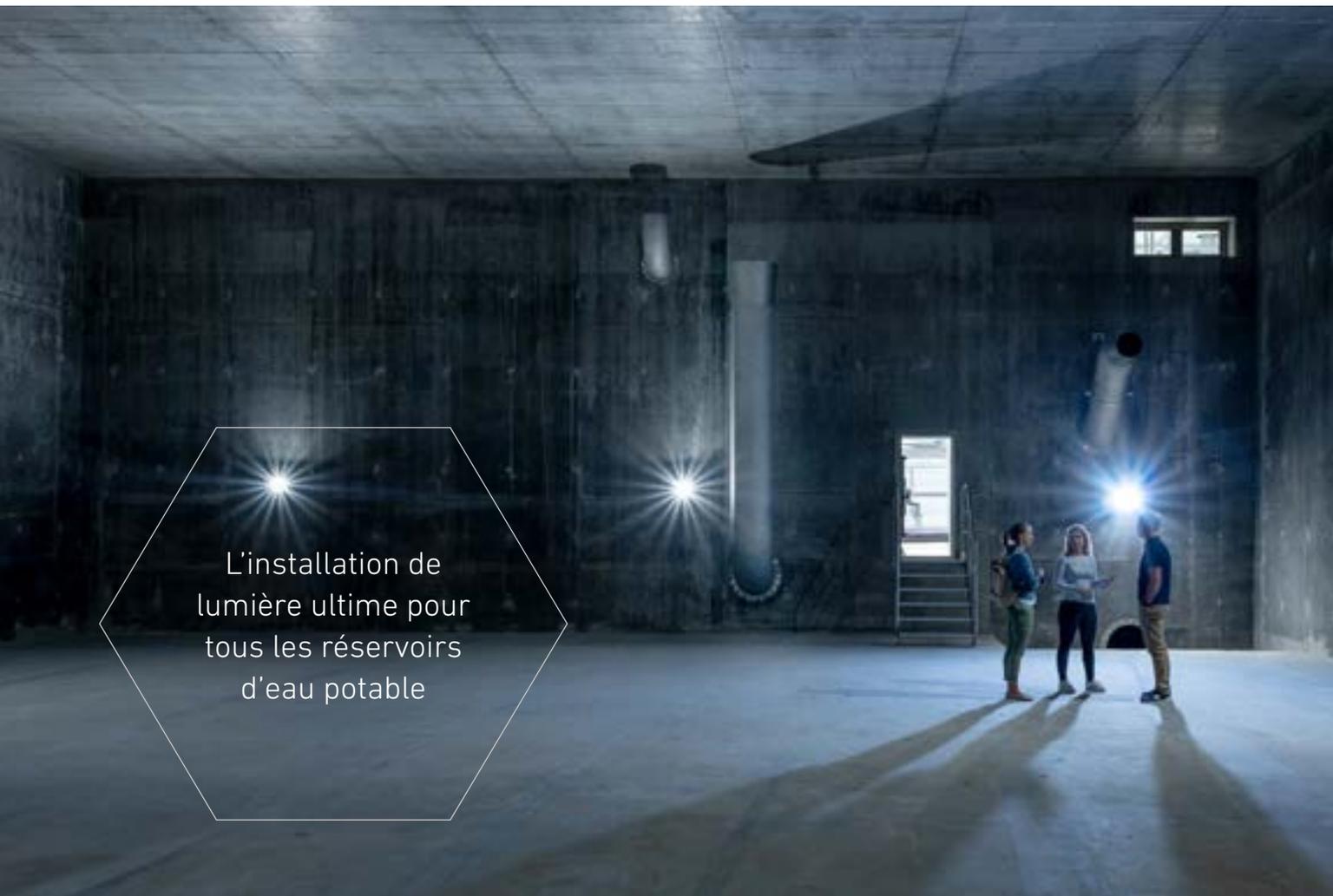


- Nouvelle installation ou modernisation rapide et facile
- Utilisation en-dessus ou en-dessous de l'eau (max. 30 mètres), 100% étanche, IP68/IP69 éprouvé et sans entretien
- Très longue durée de vie de la LED HP, consommation de courant réduite et faible développement de chaleur, avec contrôle de température automatique
- Câble spécial certifié pour l'eau potable. La longueur de câble peut être préparée sur demande.

## Exécution standard

|                          |                     |        |
|--------------------------|---------------------|--------|
| Tension                  | 24 V DC             |        |
| Puissance LED            | 45 watts            |        |
| Couleur LED              | blanc neutre        | 4000 K |
| Angle de rayonnement     | 27°, 35°, 53°, 120° |        |
| Flux lumineux            | 6500 lm             |        |
| Puissance d'installation | 45 watts            |        |

La fiche technique contenant les données complètes du produit peut être téléchargée sur notre site web. Sous réserve de modifications. Respectez les consignes de sécurité, ainsi que nos CGV.



L'installation de  
lumière ultime pour  
tous les réservoirs  
d'eau potable

## ACCESSOIRES DE MONTAGE

disponibles en option



Le service des eaux de source Sonnenberg, Lucerne



**Gigaspot-WA** avec support moyen et plaque de sol



**Gigaspot-WA** partie supérieure du boîtier avec bride, pour l'installation dans une porte de refoulement



**Gigaspot-WA** avec dispositif de suspension

# GIGASPOT-WA



## GIGASPOT-WA HP-LED, 24 VOLTS DC

|  | article no. |
|--|-------------|
| Gigaspot-WA, 45 watts, 27°, blanc neutre (4000 K)  | 20.167200   |
| Gigaspot-WA, 45 watts, 35°, blanc neutre (4000 K)  | 20.167201   |
| Gigaspot-WA, 45 watts, 53°, blanc neutre (4000 K)  | 20.167202   |
| Gigaspot-WA, 45 watts, 120°, blanc neutre (4000 K) | 20.167204   |



## Accessoires pour luminaires

|   |           |
|---|-----------|
| Supplément pour partie supérieure du boîtier avec bride   |           |
| Câble spécial certifié pour de l'eau potable, bleu (2 x 1.5 mm <sup>2</sup> ), par mètre<br>Câble Ø 10 mm | 20.220033 |
| Verre dépoli  | 20.509063 |
| Tube anti-éblouissement   | 20.130951 |



## ACCESSOIRES DE MONTAGE

|  | article no. |
|--|-------------|
| Support moyen (115 mm), articulation avec denture, filetage M8   | 20.131062   |
| Plaque de sol M8, avec cheville M8 et des vis de fixation  | 20.132010   |
| Cheville M8, (trou: Ø 10 mm, profondeur 32 mm)   | 20.194010   |
| Outil de pose pour cheville M8   | 20.220071   |
| Dispositif de suspension Gigaspot-WA   | 20.132017   |
| Set de électrobox WA<br>avec 4 pièces borne de raccordement 5 entrées, cheville M8 et des vis de fixation (sans résine à couler) | 20.220090   |
| Mastic de collage et d'étanchéité SDL, cartouche 310ml, avec set de nettoyage  | 20.220052   |
| Jeu de clés de montage (clés universelles)   | 20.220022   |



## BLOCS D'ALIMENTATION 24 VOLTS DC (IP 67), AVEC COLLIER DE SERRAGE ET CHEVILLE POUR LE MONTAGE MURAL

|  |                                | article no. |
|--|--------------------------------|-------------|
| Bloc d'alimentation 120 watts, 24 volts DC | pour 2 pièces Gigaspot-WA max. | 20.126202   |
| Bloc d'alimentation 240 watts, 24 volts DC | pour 4 pièces Gigaspot-WA max. | 20.126203   |
| Bloc d'alimentation 320 watts, 24 volts DC | pour 6 pièces Gigaspot-WA max. | 20.126204   |



## Accessoires pour bloc d'alimentation

|   |           |
|---|-----------|
| Fixation murale pour collier de serrage | 20.220210 |
|---|-----------|



Livraison départ usine, sans emballage ■ Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes les relations commerciales ■ Nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs d'impression et les erreurs. ■ Rev. 1.2

La fiche technique contenant les données complètes du produit peut être téléchargée sur notre site web.

Sous réserve de modifications. Respectez les consignes de sécurité, ainsi que nos CGV.

SVGW

Schweizerischer Verein  
des Gas- und Wasserfaches  
Grütlistrasse 44  
CH- 8027 Zürich

Zertifizierungsstelle Wasser



## Zertifikat Nr.: 1408-H6301

**Zertifikatsinhaber:** staub designlight ag, unter Sagi 6, CH-6362 Stansstad

Gestützt auf das Reglement ZW101 „Allgemeine Geschäftsbedingungen der SVGW Zertifizierungsstelle Wasser“ zertifiziert der SVGW die folgenden Serienprodukte:

**Rubrik:** Verschiedenes  
**Bezeichnung:** Hochleistungs LED Leuchten für den Über- und Unterwassereinsatz in Reservoiren  
**Typen:** Gigaspot-WA HL-LED, 24 Volt DC, 45 Watt  
 Montagevarianten mit: Leuchtenhalter und Montageplatte  
 Aufhängeadapter  
 Flansch

DN: - PN: - tmax: 25 °C

**Zertifizierungsgrundlage:** SVGW ZW116 (01/21)

**Gültigkeit:** 31.10.2026

**Auflagen (A) / Bemerkungen (B):**  
Keine

Der Antragsteller ist berechtigt, die oben erwähnten Produkte als SVGW zertifiziert anzubieten und das obige SVGW-Konformitätszeichen zu verwenden (Publikation im Zertifizierungsverzeichnis Wasser).



akkreditiert nach  
SN EN ISO/IEC 17065

Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches  
Zertifizierungsstelle Wasser

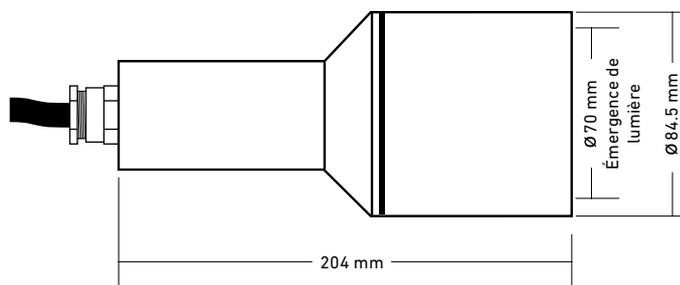
Javier Fernandez  
Leiter

Zürich, 22.11.2021

Seite 1 / 2

# GIGASPOT-EX

Ce luminaire moderne et compact est particulièrement adapté à l'éclairage des environnements à risque d'explosion.



Gigaspot-EX, avec support

Le Gigaspot a été testé et est certifié ATEX  
 Numéro de certificat  
**SEV 15 ATEX 0179 IDENTIFICATION II 2 G EX DB OP IS IIC T4 GB**



- Nouvelle installation ou modernisation rapide et facile
- Utilisation en-dessus ou en-dessous de des fluides liquides (max. 30 mètres), 100% étanche, IP68/IP69 éprouvé et sans entretien
- Très longue durée de vie de la LED HP, consommation de courant réduite et faible développement de chaleur, avec contrôle de température automatique



Certifié par l'association Electrosuisse sous le numéro d'attestation d'examen SEV 15 ATEX 0179



Membre de l'association suisse des fontainiers ASF (SBV)



Membre de l'association suisse des professionnels de la protection des eaux VSA



Membre de l'association professionnelle des distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur à distance SSIGE

## Exécution standard

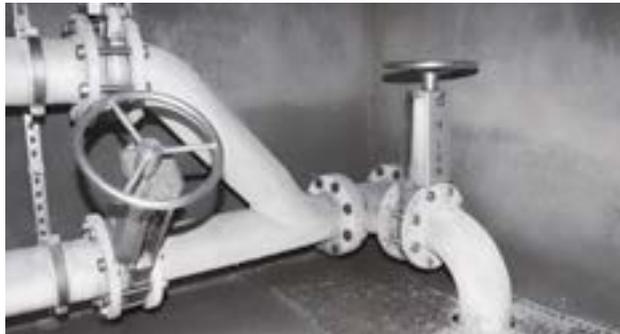
|                          |                     |        |
|--------------------------|---------------------|--------|
| Tension                  | 24 V DC             |        |
| Puissance LED            | 45 watts            |        |
| Couleur LED              | blanc neutre        | 4000 K |
| Angle de rayonnement     | 27°, 35°, 53°, 120° |        |
| Flux lumineux            | 6500 lm             |        |
| Puissance d'installation | 45 watts            |        |



La lumière ultime  
pour tous les  
environnements  
potentiellement  
explosifs

## ACCESSOIRES DE MONTAGE

disponibles en option



Gigaspot-EX avec presse-étoupe  
certifié Ex

# GIGASPOT-EX



## GIGASPOT-EX HP-LED, 24 VOLTS DC

|  | article no. |
|--|-------------|
| Gigaspot-EX, 45 watts, 27°, blanc neutre (4000 K)  | 20.167100   |
| Gigaspot-EX, 45 watts, 35°, blanc neutre (4000 K)  | 20.167101   |
| Gigaspot-EX, 45 watts, 53°, blanc neutre (4000 K)  | 20.167102   |
| Gigaspot-EX, 45 watts, 120°, blanc neutre (4000 K) | 20.167104   |

## Accessoires pour luminaires



|   |           |
|---|-----------|
| Câble (2 x 1.5 mm <sup>2</sup> ), par mètre<br>Câble Ø 9.3 mm | 20.220031 |
| Verre dépoli  | 20.509063 |
| Tube anti-éblouissement                                       | 20.130951 |

## ACCESSOIRES DE MONTAGE



|  | article no. |
|--|-------------|
| Support moyen (115 mm), articulation avec denture, filetage M8   | 20.131062   |
| Plaque de sol M8, avec cheville M8 et des vis de fixation  | 20.132010   |
| Cheville M8, (trou: Ø 10 mm, profondeur 32 mm)   | 20.194010   |
| Outil de pose pour cheville M8   | 20.220071   |
| Set de électrobox EX (pour max. 6 luminaires) avec resine à couleur rapide 180ml, boîtier à couler (80 x 80 x 52 mm), borne de raccordement et matériel de nettoyage | 20.220092   |
| Jeu de clés de montage (clés universelles)   | 20.220022   |

## BLOCS D'ALIMENTATION 24 VOLTS DC (IP 67), AVEC COLLIER DE SERRAGE ET CHEVILLE POUR LE MONTAGE MURAL



|  |                                | article no. |
|--|--------------------------------|-------------|
| Bloc d'alimentation 120 watts, 24 volts DC | pour 2 pièces Gigaspot-EX max. | 20.126202   |
| Bloc d'alimentation 240 watts, 24 volts DC | pour 4 pièces Gigaspot-EX max. | 20.126203   |
| Bloc d'alimentation 320 watts, 24 volts DC | pour 6 pièces Gigaspot-EX max. | 20.126204   |

## Accessoires pour bloc d'alimentation

|   |           |
|---|-----------|
| Fixation murale pour collier de serrage | 20.220210 |
|---|-----------|

Livraison départ usine, sans emballage ■ Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes les relations commerciales ■ Nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs d'impression et les erreurs. ■ Rev. 1.2

La fiche technique contenant les données complètes du produit peut être téléchargée sur notre site web.  
Sous réserve de modifications. Respectez les consignes de sécurité, ainsi que nos CGV.



(1) **EU-Baumusterprüfbescheinigung**

(2) Geräte und Schutzsysteme zur bestimmungsgemässen Verwendung in explosionsgefährdeten Bereichen - **Richtlinie 2014/34/EU**

(3) Prüfbescheinigungsnummer: **SEV 15 ATEX 0179**

(4) Produkt: LED Leuchte  
Typ Gigaspot-Ex HL-LED

(5) Hersteller: staub designlight ag

(6) Anschrift: Unter Sagi 6, 6362 Stansstad, SWITZERLAND

(7) Die Bauart dieses Produktes sowie die verschiedenen zulässigen Ausführungen sind in der Anlage zu dieser Prüfbescheinigung festgelegt.

(8) Eurofins, benannte Stelle Nr. 1258 nach Artikel 17 der Richtlinie 2014/34/EU des Parlaments der europäischen Gemeinschaften und des Rates vom 26. Februar 2014, bescheinigt die Erfüllung der grundlegenden Sicherheits- und Gesundheitsanforderungen für die Konzeption und den Bau von Produkten zur bestimmungsgemässen Verwendung in explosionsgefährdeten Bereichen gemäss Anhang II der Richtlinie.

Die Ergebnisse der Prüfung sind im vertraulichen Prüfbericht 18-Ex-0200.01 festgehalten.

(9) Die grundlegenden Sicherheits- und Gesundheitsanforderungen werden erfüllt durch Übereinstimmung mit:

**EN 60079-0:12 + A11:13**

**EN 60079-1:14**

**EN 60079-28:15**

Ausgenommen sind die Bedingungen welche unter Punkt 18 aufgeführt sind.

(10) Falls das Zeichen «X» hinter der Bescheinigungsnummer steht, wird auf besondere Bedingungen für die sichere Anwendung des Produktes in der Anlage zu dieser Bescheinigung hingewiesen.

(11) Diese EU-Baumusterprüfbescheinigung bezieht sich nur auf Konzeption und Bau des festgelegten Produktes. Weitere Anforderungen dieser Richtlinie gelten für die Herstellung und das Inverkehrbringen des Produktes, diese sind jedoch nicht Gegenstand dieser Bescheinigung.

(12) Die Kennzeichnung des Produktes muss die folgenden Angaben enthalten:



**II 2 G Ex db op is IIC T4 Gb**

**Eurofins Electrosuisse Product Testing AG**  
 Notified Body ATEX

Martin Plüss  
 Product Certification




# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1. Tous les luminaires **staub designlight** doivent être raccordés à la puissance/tension requise.
2. Avant la première mise en service d'un luminaire **staub designlight** vissée, contrôlez que la partie avant du luminaire est correctement fermée et vissée. Pour ce faire, utilisez la clé de montage universelle (voir la section Accessoires), sans quoi l'étanchéité du luminaire n'est pas garantie.
3. Coupez systématiquement le courant avant d'ouvrir un luminaire. Si le luminaire est humide ou mouillé, séchez son.
4. Les blocs d'alimentations (ainsi que leur câble d'alimentation) ont été conçus pour fonctionner à l'extérieur. Ils résistent à une immersion temporaire (IP67) (fiche secteur IP20), mais ne doivent pas être installés dans l'eau. Si un raccordement par fiche secteur n'est pas souhaité, le raccordement au réseau (230 V AC) devra être réalisé par un électricien qualifié et agréé.
5. Tout produit **staub designlight** endommagé doit être immédiatement confié à notre service après-vente pour réparation, sans quoi le niveau d'étanchéité et de sécurité de fonctionnement ne peut plus être garanti.
6. Les luminaires à LED **staub designlight** peuvent être utilisés jusqu'à une température ambiante de 40 °C maximum. Le réseau électrique 230 V AC ne doit transmettre aucune tension de crête (Peak to Peak) inadmissible au bloc d'alimentation, en cas d'orages par exemple. Pour une alimentation 12/24 V, la tension DC modérée ne doit pas être dépassée (même brièvement), faute de quoi le système électronique et/ou les LED seront endommagé(e)s.
7. Tous les luminaires **staub designlight** doivent fonctionner impérativement avec un bloc d'alimentation approprié et un disjoncteur différentiel FI monté en amont. Pour des raisons de sécurité, l'utilisateur doit au préalable se renseigner auprès d'un électricien sur la présence d'un disjoncteur différentiel FI dans l'installation électrique de son domicile.
8. Les installations électriques, neuves ou modifiées, fonctionnant sur un courant de service supérieur à 2 A ou des tensions de service de plus de 50 V AC ou 120 V DC, doivent être effectuées uniquement par un électricien disposant de l'agrément d'installation requis.



**staub designlight ag n'assure aucune garantie ou responsabilité pour tout dommage résultant du non-respect de ces prescriptions!**

# CONDITIONS DE GARANTIE

La société **staub designlight ag** accorde à ses clients, pour tout produit **staub designlight ag** commandé après le 01.01.2014, les durées de garantie suivantes à partir de la date de facturation: 2 ans pour tous les dispositifs électroniques de commande, 5 ans pour les blocs d'alimentation, les modules HP-LED, Waveline, Waveline EDGE et Curveline, 7 ans pour tous les autres produits. Pour les produits livrés avant le 01.01.2014, les périodes de garantie valables au moment de la facturation s'appliquent. Pour les variantes de produits spécifiques aux clients et les travaux à façon, une garantie de 1 an est accordée à compter de la date de facturation. La garantie couvre la réparation ou l'échange gratuit de tous les composants qui, en raison de défauts de fabrication ou de matériau, ne fonctionnent plus correctement. Le recours en garantie n'inclut pas les dommages mécaniques (y compris sur les surfaces des revêtements), les bris de verre, les ampoules à incandescence, les LED, les systèmes électroniques, les frais d'expédition, les dommages et les frais auxiliaires sur les chantiers d'installation. **staub designlight ag** ne peut garantir la durée de vie indiquée pour les ampoules à incandescence et les LED. Il en est de même pour toute modification de l'intensité lumineuse et de la couleur des ampoules à incandescence, des LED, des verres et des filtres de couleur. La réparation ou le remplacement d'un produit ou d'un composant ne prolonge pas la période de garantie. Sont également exclus de la garantie tous dommages résultant d'une installation ou d'une utilisation inexacte ou incorrecte des produits **staub designlight**. Toute modification des produits **staub designlight** après la livraison ou le

non-respect des instructions de montage et/ou des consignes de sécurité par le revendeur ou l'utilisateur final, entraîne l'annulation de la garantie/responsabilité avec effet immédiat. La partie avant du boîtier du luminaire Poolstar HP-LED avec système électronique intégré et LED ne doit pas être ouverte par le revendeur ou l'utilisateur final, sous peine d'annulation immédiate de la garantie/responsabilité. Les éventuelles restrictions complémentaires sont signalées dans les fiches techniques/ spécifications respectives des produits. En cas de réparation, l'acheteur de nos produits s'engage à renvoyer le produit en question, sans frais, à la société **staub designlight ag**. Les frais encourus dans ce contexte ne sont pas pris en charge par **staub designlight ag**. La société **staub designlight ag** ne procède à aucune réparation ou à aucun échange de produit sur le lieu d'installation. Protection anti-martres : la protection anti-martres se compose d'un tuyau flexible en acier inoxydable ou d'une gaine tissée en acier inoxydable haute qualité protégeant le câble du luminaire contre les morsures de martres. Malgré tout, **staub designlight ag** ne peut garantir que les câbles des luminaires ou les flexibles/gaines en acier inoxydable ne seront pas endommagés par les martres. Réclamations au titre de la garantie: veuillez nous faire parvenir les éventuels produits défectueux ainsi qu'une copie de la facture. Les luminaires défectueux doivent être retournés avec le transformateur, le bloc d'alimentation et le système électronique (si installé à l'extérieur du produit) correspondant. Les frais de démontage et de montage ne sont pas pris en charge par la société **staub designlight ag**.

## ENTRETIEN

Ces luminaires et accessoires **staub designlight** sont fabriqués dans un acier inoxydable V4A de haute qualité, résistant à la corrosion.

Désinfection de la chambre du réservoir : après avoir désinfecté la chambre du réservoir, les Gigaspot-WA, qui sont montés au-dessus de l'eau, doivent être rincés à l'eau claire. Les résidus du désinfectant peuvent provoquer de légères traces de corrosion sur la surface du boîtier.

Lors des travaux annuels d'entretien du réservoir, il faut vérifier dans chaque cas si l'ensemble de l'installation (joints, fixation des luminaires, etc.) est en bon état. Le cas échéant, il doit être corrigé/réparé.

## PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MARQUE

Nos luminaires et accessoires **staub designlight** sont protégés par le droit international et ne peuvent être ni imités, ni copiés, même à des fins personnelles, sans notre autorisation formelle écrite (articles 6 et 8 de la loi fédérale). Cette disposition s'applique également à l'ensemble des photos et schémas de montage de tous les luminaires **staub designlight**. Certains produits ont été brevetés ou sont en instance de brevet en Suisse. Brevet CH N° 701 962, N° 174/13; modèle déposé en Allemagne DGM 20 2009 014 794.0 et 20. 2013 104 885.2

OCTOBRE 2020

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Généralités

■ L'objet des présentes conditions générales de vente (CGV) est le règlement général de base régissant les relations commerciales entre la société **staub designlight ag** et la partie contractante, ainsi que la définition générale des droits et obligations réciproques. Ainsi, les CGV constituent le cadre régissant toutes les relations juridiques entre la société **staub designlight ag** et l'acheteur; et elles constituent notamment une base exclusive en ce qui concerne la prestation de services, la production d'œuvres ainsi que la vente de produits. Les présentes CGV font foi pour l'ensemble des relations commerciales présentes et futures avec **staub designlight ag** jusqu'à leur éventuelle révision, même s'il n'est plus expressément fait référence à ces conditions dans une transaction juridique ultérieure. En cas de litige, seules les CGV rédigées en langue allemande et figurant sur la page d'accueil du site internet de la société **staub designlight** s'appliquent. Les conditions différentes émises par l'acheteur ne sont applicables que si elles ont été expressément acceptées par écrit par la société **staub designlight ag**.

■ Chaque commande est réputée valable uniquement après clarification de tous les détails de celle-ci et après confirmation écrite explicite par **staub designlight ag**. La confirmation de commande émise par **staub designlight ag** fait foi en ce qui concerne le contenu et l'exécution de la commande. Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques. Les offres ne comportant pas de délai d'acceptation ne sont pas contraignantes.

■ Sauf accord contraire écrit, les prix s'entendent EXW Stansstad (Incoterms 2020); hors TVA, frais d'emballage, frais de port/d'affranchissement et d'assurance. Si les coûts d'approvisionnement venaient à augmenter durant le traitement de la commande (majoration des coûts de sous-traitance, charges fiscales additionnelles, augmentation des tarifs, augmentation des coûts de transport, fluctuations monétaires supérieures à 5 %), nous nous réservons le droit d'adapter les prix en conséquence. En cas d'augmentation de prix au cours de l'exécution de la commande, l'acheteur est en droit de retirer sa commande si, après sa demande écrite immédiate, l'augmentation de prix n'est pas annulée. Les prix et les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

■ Les livraisons partielles sont autorisées. Les informations indiquées par le fournisseur concernant le poids et les dimensions de la marchandise et de l'emballage sont non contractuelles.

■ La société **staub designlight ag** se réserve le droit de réclamer une garantie ou un acompte pour certaines commandes.

■ La société **staub designlight ag** n'assume aucun risque de change. La fluctuation des taux de change peut entraîner des ajustements de prix.

## Conditions de paiement

■ Les factures sont payables net sous 20 jours (date d'échéance). Le paiement d'avance s'applique pour les livraisons à l'étranger. Les autres accords éventuels ne sont valables qu'après confirmation écrite de **staub designlight ag** à l'acheteur. En cas de défaut de paiement, toutes les factures impayées deviennent exigibles. En cas de retard de paiement (des commandes livrées), les commandes qui ont déjà été confirmées par **staub designlight ag** pour une échéance de paiement spécifique et qui n'ont pas encore été livrées, peuvent immédiatement faire l'objet d'un paiement anticipé. La société **staub designlight ag** se réserve le droit de facturer des frais de recouvrement et des intérêts de retard, ainsi que de réclamer des frais de rappel. Jusqu'à paiement complet, la marchandise livrée reste la propriété de **staub designlight ag**. La société **staub designlight ag** se réserve le droit, à tout moment, d'exécuter les livraisons uniquement contre paiement anticipé ou contre remboursement. Cette disposition s'applique également pour les livraisons déjà confirmées par une facture et pour un autre délai de paiement.

■ Un droit à compensation faisant valoir les réclamations de l'ache-

teur n'est pas autorisé. L'obligation de paiement n'est pas influencée par les réclamations pour manquement dénoncées par l'acheteur.

## Réserve de propriété

■ La société **staub designlight ag** demeure propriétaire de l'ensemble des livraisons jusqu'à réception de l'intégralité des paiements prévus par le contrat. L'acheteur est tenu de coopérer aux mesures visant à protéger la propriété de la société **staub designlight ag**. Il autorise notamment la société **staub designlight ag**, lors de la conclusion du contrat, à procéder, au frais de l'acheteur, à l'inscription ou la réservation de la réserve de propriété dans les registres public, livres ou registres similaires conformément aux lois nationales en vigueur et à remplir toutes les formalités pertinentes. Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur s'engage à entretenir, à ses frais, les marchandises livrées et à les protéger, pour le compte de **staub designlight ag**, contre le vol, la casse, le feu, l'eau et tout autre risque. En outre, il prendra toutes les mesures nécessaires afin que la revendication de propriété de **staub designlight ag** ne soit ni altérée, ni annulée.

## Délais de livraison

■ Le délai de livraison commence dès que le contrat a été conclu, que toutes les formalités officielles telles que les autorisations d'importation, d'exportation, de transit et de paiement ont été obtenues, que les paiements à effectuer au moment de la commande et les éventuelles garanties ont été fournis et que les points techniques ont été clarifiés. Le délai de livraison est considéré comme respecté si l'avis de mise à disposition pour expédition a été transmis à l'acheteur avant la fin du délai convenu. Le délai de livraison est prolongé d'une durée raisonnable si l'acheteur modifie ultérieurement des spécifications et provoque, ce faisant, un retard de livraison ou de l'exécution des prestations. En outre, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux retards résultant d'événements imprévus, tels que cas de force majeure, mobilisation, guerre, émeute, pénurie de matières premières, anomalies de fonctionnement, rebuts de fabrication, grève, retards de transport ou autres événements dont nous ne sommes pas responsables. Dans le mesure où la marchandise commandée, par suite de ces événements involontaires, ne peut pas être livrée ou peut seulement être livrée en retard, l'acheteur ne peut prétendre à une quelconque réclamation à l'encontre de **staub designlight ag**.

## Schémas et documents

■ La société **staub designlight ag** se réserve un droit de propriété et de propriété intellectuelle exclusif sur l'ensemble des schémas, photos, projets, devis et autres documents émis par **staub designlight ag**. Toute copie ou réutilisation du catalogue de produit soumis au droit sur la propriété intellectuelle est strictement interdite. Ces documents sont confiés personnellement à l'acheteur et ne doivent être ni communiqués à des tiers, ni copiés sans autorisation écrite de **staub designlight ag**. Ils devront être retournés à la société **staub designlight ag** à la première demande. Toute infraction oblige l'acheteur à payer une pénalité de CHF 20'000.-

■ La société **staub designlight ag** se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts supplémentaires et est autorisée à résilier le contrat sans que l'acheteur ne puisse faire valoir ses droits.

## Lieu d'exécution, expédition et risque lié au transport

■ Le lieu d'exécution est Stansstad. Le bénéfice et le risque sont transférés à l'acheteur dès que la marchandise quitte les entrepôts de la société **staub designlight ag**; cette disposition s'applique également pour les livraisons franco domicile (CPT Incoterms 2020).

■ Une assurance de transport ne sera souscrite qu'à la demande explicite de l'acheteur et à ses frais. Les envois présentant d'éventuels dommages dus au transport doivent être acceptés et les défauts doivent être immédiatement signalés au transporteur par écrit

(envoyer une copie à **staub designlight ag**). Les plaintes et réclamations doivent être déposées dans un délai de 8 jours à réception des marchandises, à la société **staub designlight ag**, sans quoi la livraison sera considérée comme acceptée sans réserve. Les retours non affranchis destinés à **staub designlight ag** ne seront pas acceptés.

#### Garantie des vices cachés

■ La société **staub designlight ag** accorde une garantie pour les vices et défauts présents au moment de la livraison selon les dispositions suivantes. Tout défaut visible et/ou identifié doit être signalé à **staub designlight ag** dans un délai de 8 jours suivant la réception des produits et, dans tous les cas, avant leur traitement/installation. La nature de la garantie accordée, au choix de la société **staub designlight ag**, consiste en l'élimination du défaut (rectification) ou le remplacement des produits refusés par l'acheteur. La prise en charge des frais de transport, de déplacement, de main d'œuvre et de matériel est exclue, à l'exception des frais de livraison. Toute obligation liée à des dommages et intérêts est exclue – dans la mesure admise par la loi.

#### Droit de retour

■ Les ensembles luminaires fabriqués selon les demandes spécifiques du client ne peuvent plus être repris.

■ Les luminaires individuels avec une longueur de câbles spécifique à la demande du client peuvent être retournés, s'ils sont en parfait état et s'ils n'ont pas encore été installés, dans un délai de 20 jours à compter de la date de facturation; le client bénéficie alors d'un avoir correspondant. La société **staub designlight ag** se réserve le droit d'appliquer des frais de traitement correspondants, ainsi qu'une déduction pour la remise à l'état d'origine des luminaires. Les avoirs ne sont pas remboursés en espèces et ne peuvent être estimés qu'à partir des factures de **staub designlight ag**.

■ Les luminaires dans leur état d'origine et les autres produits standards peuvent être retournés, s'ils sont en parfait état et s'ils n'ont pas encore été installés, dans un délai de 20 jours à compter de la date de facturation; le client bénéficie alors d'un avoir correspondant. La société **staub designlight ag** se réserve le droit d'appliquer des frais de traitement correspondants. Les avoirs ne sont pas remboursés en espèces et ne peuvent être compensés que par des facturations de **staub designlight ag**.

#### Conditions de garantie

■ La société **staub designlight ag** accorde à ses clients, pour tout produit **staub designlight ag** commandé après le 01.01.2014, les durées de garantie suivantes à partir de la date de facturation: 2 ans pour tous les dispositifs électroniques de commande et d'alimentation, 5 ans pour les modules HP-LED, 7 ans pour tous les autres produits. Pour les produits livrés avant le 01/01/2014, les périodes de garantie valables au moment de la facturation s'appliquent. Pour les variantes de produits spécifiques aux clients et les travaux à façon, une garantie de 1 an est accordée à compter de la date de facturation.

■ La garantie couvre la réparation ou l'échange gratuit de tous les composants qui, en raison de défauts de fabrication ou de matériau, ne fonctionnent plus correctement. Le recours à garantie n'inclut pas les dommages mécaniques (y compris sur les surfaces des revêtements), les bris de verre, les ampoules à incandescence, les LED, les systèmes électroniques, les frais d'expédition, les dommages et les frais auxiliaires sur les chantiers d'installation. **staub designlight ag** ne peut garantir la durée de vie indiquée pour les ampoules à incandescence et les LED. Il en est de même pour toute modification de l'intensité lumineuse et de la couleur des ampoules à incandescence, des LED, des verres et des filtres de couleur.

■ En cas de réparation, l'acheteur de nos produits s'engage à renvoyer le produit en question, sans frais, à la société **staub designlight ag**. Les frais encourus dans ce contexte ne sont pas pris

en charge par **staub designlight ag**. La société **staub designlight ag** ne procède à aucune réparation ou à aucun échange de produit sur le lieu d'installation. La réparation ou le remplacement gratuit d'un produit ou d'un composant ne renouvelle, ni ne prolonge la période de garantie. Sont également exclus de la garantie tous dommages résultant d'une installation ou d'une utilisation inexacte ou incorrecte des produits **staub designlight** par l'acheteur ou un tiers. Les éventuelles restrictions complémentaires sont signalées dans les fiches techniques/spécifications respectives des produits.

■ Protection anti-martres: la protection anti-martres se compose d'un tuyau flexible en acier inoxydable haute qualité protégeant le câble du luminaire contre les morsures de martres. Malgré tout, **staub designlight ag** ne peut garantir que les câbles des luminaires ou les flexibles en acier inoxydable ne seront pas endommagés par les martres.

■ Les présentes conditions de garantie incluent également nos consignes de sécurité et nos conditions générales de vente.

■ Toute modification des produits **staub designlight** après la livraison ou le non-respect des instructions de montage et/ou des consignes de sécurité par le revendeur ou l'utilisateur final, entraîne l'annulation de la garantie/responsabilité avec effet immédiat. Les éventuelles demandes de recours en garantie doivent être adressées à **staub designlight ag** accompagnées d'une copie de la facture. Les luminaires défectueux doivent être retournés avec le transformateur ou le bloc d'alimentation, ainsi que le système électronique de contrôle des LED ou la commande électrique (si installée à l'extérieur du produit).

#### Exclusion d'autres responsabilités

■ Tous les cas de manquement au contrat et leurs conséquences juridiques, ainsi que toutes les prétentions de l'acheteur quel qu'en soit le fondement juridique, sont réglés de manière exhaustive dans les présentes conditions. Sont notamment exclues toutes les revendications de dommages et intérêts, de réduction, de résiliation du contrat ou de retrait du contrat qui ne sont pas expressément mentionnées. L'acheteur ne saurait en aucun cas prétendre à l'indemnisation de dommages ne survenant pas directement sur l'objet de la livraison, tels que la perte de production, l'immobilisation, les pertes commerciales, les pertes de gain et tout autre dommage direct ou indirect. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas d'intention illicite ou de négligence grave de **staub designlight ag**, mais elle s'applique en cas d'intention illicite ou de négligence grave de personnes auxiliaire.

#### Propriété industrielle et de la marque

■ Nos luminaires et accessoires **staub designlight** sont protégés par le droit national et international (brevets) et ne peuvent être ni imités, ni copiés, même à des fins personnelles, sans notre autorisation formelle écrite. Cette disposition s'applique également à l'ensemble des photos et schémas de montage de tous les luminaires **staub designlight**.

#### Indépendance des clauses

■ Si certaines dispositions devaient être ou devenir non valides ou si une lacune devait être constatée dans le contrat, la validité des dispositions restantes ne pourra être contestée. Les dispositions non valides seront considérées comme remplacées par des dispositions valides dont les lacunes sont comblées de manière à ce que la disposition soit la plus similaire possible à l'intention des parties contractantes exprimées dans le contrat.

#### Juridiction compétente et droit applicable

■ La juridiction compétente est le siège social de la société **staub designlight ag**, actuellement 6362 Stansstad (Stans). Toutefois, ce dernier se réserve le droit de poursuivre l'acheteur à son siège social. La relation juridique relève du droit suisse matériel (à l'exception de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises).

Édition octobre 2020



**s.t.a.u.b** *designlight ag*  
Systèmes d'éclairage professionnels

staub designlight ag · unter Sagi 6 · CH – 6362 Stansstad  
Tél. +41 (0) 41 619 20 30 · [info@staub-designlight.ch](mailto:info@staub-designlight.ch) · [www.staub-designlight.ch](http://www.staub-designlight.ch)